

Compte rendu du 1 aout 2024

Les présents : L. Maitre, M. Pirastu, F. Tapie, J.C. Cavarroc, B. Rhodes L. Brix, L Colombet, C. Rios, A.P Chabot

Excusés : C. Tourille

Secrétaire de séance : Coline Rios

Ordre du jour

- 1 - Changement de statuts pour la petite enfance
- 2 – Occupation domaine public, emplacement et permis de stationnement tarifs et conditions
- 3 – Syndicat du Limargue : adhésions de communes
- 4 – PLUI- arrêt du PLUI et vote de la commune
- 5 - Église : restauration maitre autel et travaux
- 6- Divers

Déroulé :

1 - Changement de statuts pour la petite enfance au le Grand Figeac :

- ✓ **Adaptation des points existants :**

Au lieu de :

► **Elaboration d'une politique et d'un schéma d'accueil de la petite enfance** dans le cadre fixé par la Convention Territoriale et Globale conclue avec la Caisse d'Allocation familiales.

Proposition :

❖ **Planification du développement des modes d'accueil et élaboration** d'un schéma d'accueil de la Petite Enfance dans le cadre fixé par la Convention Territoriale Globale conclue avec les Caisses d'Allocations Familiales

Au lieu de :

► **Création, construction, aménagement, entretien et gestion d'établissements publics et services d'accueil collectif petite enfance** (enfants de moins de 6 ans) : Crèches collectives, multi-accueils, micro-crèches, haltes-garderies, relais assistants maternels. Cette compétence ne comprend pas les structures du type classes passerelles ou jardins d'enfants.

Proposition :

❖ **Création, construction, aménagement, entretien et gestion d'établissements publics et services d'accueil collectif petite enfance** (enfants de moins de 6 ans) : Crèches collectives, multi-accueils, micro-crèches, Relais Petite Enfance. Cette compétence ne comprend pas les structures du type classes passerelles ou jardins d'enfants.

- ✓ **Maintien à l'identique :**

► **Subventions de fonctionnement aux opérateurs associatifs gestionnaires de structures multi-accueils petite-enfance** du territoire communautaire sous réserve de mise en place préalable d'un cadre contractuel adapté entre la Communauté de Communes et ces opérateurs.

Voté à l'unanimité

2 – **Occupation domaine public** : emplacement et permis de stationnement tarifs et conditions :
La « casa de Nana » demande de pouvoir stationner le Food truck sur la parcelle ZA 66 au pont de Toirac. Le conseil valide la demande à l'unanimité et délivrera un arrêté .
Une convention sera signée, le conseil donne pouvoir au maire pour signer cette convention.
Le tarif choisi pour la location de l'emplacement est de 20 euros par mois.

3 – **Syndicat du Limargue** : adhésions de communes
Délibération :- validation de l'adhésion de Lissac et Mouret et Latouille-Lentillac au syndicat des eaux du Limargue

4 – **PLUI- arrêt du PLUI et vote de la commune**

Le PLUI a été voté par le grand figeac. La commune doit aussi délibérer pour valider ou non le PLUI.
Après étude du PLUI concernant Saint Pierre Toirac :
Émettre une réserve sur la grange de Steeve Barclay pour permettre un changement de destination.
Pour SPT1 demander que ce ne soit pas un ensemble mais deux parcelles séparées
Le plui est voté : en tenant compte des reserves :
7 pour, 1 contre, 1 abstention

5 - **Église : restauration maitre autel et travaux**

Travaux urgents : révision des couvertures et enlèvement de la végétation, entretien ponctuel de la charpente.

Poursuite et complément de contrôle des fissures extérieures, remettre des temoins.
Entretien ponctuel de la maçonnerie extérieure et joints des pierres, réfection du solin.

Travaux moyen terme

Jointes intérieur et badigeons

Poser une serrure trois points à la porte d'entrée

Des devis vont être demandés pour le plus urgent

Concernant le maitre Autel : une restauration est envisagée, des financements sont possibles.
L'étude a été réalisée par le chargé de mission du patrimoine mobilier, et une liste d'artisans potentiel a été fournie.

Le conseil municipal va demander les devis

6- **Divers**

- Le syded : composteurs collectifs
l'installation pourrait être complètement prise en charge. Un mot va être mis dans les boites aux lettres pour savoir si des habitants du village sont intéressés.
- La baignoire du centre de soin palliatif : demande de subvention de l'unité de soin palliatif de cahors portée par l'association algolet. La demande n'est pas acceptée.
- Le 2 août ouverture des plis des consultations pour les 11 lots de travaux de la maison Lavall

Séance levée à 22h20